

Sécurité des spectacles pour les exploitants de lieux aménagés pour des représentations

Objectifs :

Former à la sécurité des spectacles et sensibiliser les participants à leurs obligations sociales en tant qu'exploitants de lieux de spectacle aménagés pour les représentations publiques.

Connaître le cadre juridique général relatif à l'organisation de spectacles vivants et identifier le champ des responsabilités civiles et pénales.

Savoir appliquer ou faire appliquer la réglementation incendie des ERP spécifique aux lieux de spectacle.

Mobiliser les principes généraux de prévention en matière de santé et de sécurité au travail.

Savoir analyser les incidents et accidents du travail et tout autre risque relatif à la santé des personnes.

Programme détaillé :

Le cadre juridique général relatif à l'organisation de spectacles vivants et les champs de responsabilités inhérentes à cette activité

Les licences (objectif, modalités, procédure, contrôle, sanction).

Les obligations sociales de l'employeur entrepreneur de spectacles, les déclarations sociales et la convention collective applicable.

La plateforme nationale des cafés cultures - le GIP Cafés Cultures (présentation générale, le fonds d'aide à l'emploi, établissements concernés, modalités).

Le guichet unique pour le spectacle vivant (Guso).

Le statut des artistes du spectacle.

La responsabilité civile et pénale.

La réglementation de la gestion sonore.

La réglementation incendie des établissements recevant du public spécifique aux lieux de spectacle

Principes, dispositions générales et dispositions particulières relatifs aux différents types d'ERP.

La formation du personnel de sécurité incendie.

Les vérifications périodiques obligatoires.

Les règles de droit du travail en matière de santé et sécurité au travail

L'obligation de sécurité de l'employeur, les principes généraux de prévention des risques professionnels et leurs applications, le document unique d'évaluation des risques professionnels.

La coordination des interventions, le plan de prévention des risques professionnels, les installations collectives.

La prévention des risques liés à l'utilisation des lieux de travail (aménagement, circulation, etc.), au travail en hauteur, au bruit, à la manutention, aux courants électriques et à tout autre besoin spécifique.

La formation à la sécurité et l'organisation des premiers secours.

Le rôle et les missions de l'inspection du travail, de la médecine du travail, des services de prévention des caisses de retraite et de santé au travail et de l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles.

Publics concernés : exploitants d'établissements de catégorie 5, type L, N ou O.

Prérequis : gestion ou projet de gestion de ce type d'établissement.

Durée : 2 jour(s) soit 14 heures

Coût : 500.00 net (pas de tva sur les formations)

Fréquence : environ trois fois par an

Effectif : maximum de 12 stagiaires

Formateurs : Scott Delhaise-Ramond (formateur certifié), Pascal Salvadou (directeur technique, formateur), Patrick Delamarre (directeur technique, consultant, formateur), Ronan Berthome (directeur technique, formateur), Pierre-Yves Gallou (directeur technique, formateur)

Modalités d'évaluation : quizz, études de cas, mises en situation

Etude de satisfaction et d'impact : bilans à chaud et à froid

Attestation, certificat : Attestation d'assiduité

Modalités pédagogiques et moyens techniques : présentiel, exposés, présentations, vidéoprojections, documentation et supports papier

Ouvrage fourni avec la formation : Sécurité des petits lieux - Eric Joly (Editions CNM). // <https://boutique.cnm.fr/securite-des-petits-lieux-de-spectacles.html>

Informations complémentaires : Cours enrichi sur plateforme ENT.

Public en situation de handicap : Si vous êtes en situation de handicap et/ou que la formation nécessite des aménagements spécifiques, merci de le préciser dans le formulaire de préinscription dans la case concernée et/ou de vous manifester auprès de notre référent handicap par mail : formations@cnm.fr ou par téléphone au 01 83 75 26 00.

Financement : Non éligible au CPF. Dispositif de financement : <https://cnm.fr/dispositifs-et-financement-de-la-formation/> Particuliers sans financement, nous consulter.

Délai d'accès : selon liste d'attente, prévoir minimum un mois si demande de financement. Clôture des inscriptions 7 jours avant la date d'ouverture de la formation

Page web de la formation : <https://cnm.fr/formations/securite-des-spectacles-formation-reduite/>

Date de dernière mise à jour de cette page : 08/11/2022